



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent; je suis en *Vedette*: tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du dimanche 4 novembre 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Vienne, ce 13 octobre. Sur la proposition faite aux états de Hongrie par l'archiduc palatin, il est décidé de lever une armée de 72,000 hommes, qui servira contre les Français, sous les ordres d'un général hongrois; chaque comtat fournira mille hommes, la noblesse les équippa.

Les états de Transylvanie ont arrêté d'offrir à l'empereur un subside de guerre d'un demi million de florins; ils fourniront en outre deux mille recrues & quatre cents chevaux. La noblesse fait les plus grands efforts pour la prompte exécution d'un arrêté auquel elle a tant de part.

Vingt-huit bataillons ont reçu l'ordre de marcher. Un détachement de dix-huit cents artilleurs est parti de cette ville. Les préparatifs de guerre, en tout genre, se commandent avec une activité passionnée.

On ne reçoit ici, depuis quelques temps, que de nouvelles peu agréables des frontières de la Turquie. Il est certain que le divan est extrême-

ment indigné de ce que l'on n'a pas effectué la restitution de Choczim & de son district, & que rien ne se fait pour régler les limites du côté de l'Unua.

On assure encore positivement que les Polonois, mécontents de l'ordre des choses, que l'on veut établir dans leur patrie, se sont adressés à la Porte ottomane, & qu'ils tachent de la déterminer à une guerre contre la Russie, pour prévenir un nouveau partage de la Pologne.

On a aujourd'hui la certitude qu'il ne s'avance aucune armée russe en Silésie par Posen & Celisch, comme on l'avoit dit; & on croit ici que la cour de Russie n'a tant de fois annoncé la marche de ses troupes que pour en imposer à la nation française, & sur-tout pour couvrir sa politique vis-à-vis des cours de Vienne & de Berlin dans les affaires de la Pologne. Ce second objet lui a parfaitement réussi. Elle jouit du fruit d'une entreprise très-lucrative pour elle à tous égards, tandis que les deux autres cours se trouvent engagées dans une expédition dont les dépenses sont incalculables, sans qu'on

puisse prévoir encore comment elles pourront s'en indemniser.

De Chambéry, ville libre, ce 26 octobre. La convention savoisiennne, en décrétant la déchéance du roi de Sardaigne, n'avoit fait encore que le premier pas. Hier elle a déclaré les biens ecclésiastiques, domaines nationaux, & ordonné la vente de ces domaines. Elle a décrété aussi l'abolition des couvens & le sequestre des biens des émigrés, sequestre qui sera suivi de la vente, si ces émigrés ne rentrent pas après une époque fixée. Enfin, l'assemblée a déclaré qu'elle termineroit ses séances samedi, & qu'elle laisseroit en permanence quatre citoyens par canton, pour vaquer aux affaires publiques.

Dimanche on célébrera ces grands évènements dans une fête civique.

De Nice, ce 25 octobre. Vedette ! je viens te donner une nouvelle que nous recevons dans le moment.

L'escadre française, commandée par M. de la Houlière, se présenta avant-hier devant Onelle, bourg enclavé dans les états de Gènes, appartenant au roi de Sardaigne ; ce chef fit avancer une chaloupe avec cent hommes. Les Onellois firent des signes de paix, & sur cette confiance la chaloupe aborda. A peine quelques soldats furent débarqués qu'ils furent poignardés ; le reste voulut se retirer, & deux canons chargés à mitraille, furent tirés sur eux, en tuèrent plusieurs & blessèrent le reste. Parmi les morts se trouva le petit-fils de M. de la Houlière ; ce commandant furieux canonna si bien & si longtemps que le bourg fut bientôt tout détruit.

Cette nuit, le général Danfelme y a envoyé le bataillon de l'Herault, avec ordre de faire main basse sur tout ce qu'ils trouveroient & de ne pas épargner même les oliviers. Cette ordre sera sûrement exécuté, car ces volontaires sont partis bien décidés à venger leurs frères.

Les Nicards sont bien contents d'être français ;

mais la crainte qu'ils ont d'être rendus à leur despote les empêche de se montrer en public avec les sentimens qu'ils ont dans l'âme. Nous les rassurons, nous les encourageons ; ils finissent toujours par nous : *ça ira bien* si nous restons Français.

De Mayence, ce 24 octobre. La frénésie avec laquelle nos ci-devans ont émigré, n'a plus rien qui m'étonne, sur-tout depuis mon émigration avec l'armée française sous les ordres du Jacobin Custine, & notre entrée triomphante à Mayence au bruit du *ça ira*. Ah ! cher ami, quel plaisir d'émigrer & d'abandonner ainsi sa famille & ses foyers.

Les habitans de cette ville nous ont reçus on ne peut mieux, & nous ont dédommagés amplement de la petite bouderie de sa garnison que nous avons poliment jettée à la porte. Ces petits espions nous ont tiré grand nombre de boulets, qui certainement nous eussent atteint si nous avions tous dix coudées de plus de hauteur.

Je suis logé chez une femme charmante. Elle a les yeux bleus, le teint blanc & les joues rouges ; c'est vraiment une belle cocarde nationale. Son mari n'a pas une aussi jolie figure ; mais en revanche il a de bon vin & d'excellent jambon. Ce genre de beauté a aussi son mérite.

Si j'en juge d'après toutes les apparences, le peuple de Mayence ne tardera pas à être français ; déjà il a arboré le signe de la liberté & les cocardes de nos militaires flottent sur des têtes germaniques.

Notre petit détachement de dix mille hommes est entré paisiblement au son du *ça ira* & aux cris de *vive la nation* dans la ville de Francfort. Le général qui nous commandoit, (nous assure-t-on) fait quelques politesses aux riches banquiers de cette ville, ce qui a valu à la nation une souscription patriotique de ces bons citoyens ; montant approchant à une somme de quatre millions. Vivent les généraux honnêtes & les banquiers patriotes !

Le lendemain de cette conquête, le général a

détaché six mille hommes de Francfort qui se sont portés sur Hanau, où l'on espère la même réception & un patriotisme aussi généreux.

Le général Culline, vient, par un décret émané de son cœur & sanctionné par son épée, d'abolir les droits féodaux & seigneuriaux qui grevoient les cultivateurs de ces contrées, ce qui leur a fait crier de bon cœur : *vive la nation !*

Hier on a proclamé à Worms le décret pour l'élection des municipalités & des juges-de-peace.

Plusieurs lettres de Cologne s'accordent à nous instruire d'une petite révolution qui vient d'y avoir lieu. Lorsque la nouvelle de la prise de Mayence leur est parvenue, plusieurs sans-culottes de cette ville ont promené dans les rues un bonnet rouge garni de rubans tricolores élevé sur une perche. Le magistrat a cru devoir sévir contre deux de ces patriotes, & les a mis au cachot; mais le lendemain plus de cinq mille citoyens ont renouvelé la scène, & planté l'arbre de la liberté sur la principale place, non sans donner quelques marques de leurs mépris à leurs magistrats, en affectant de s'arrêter devant leurs portes & d'y chanter le *ça ira*. Ces messieurs ont fait les morts, & leurs fenêtres ont été cassées.

La même chose a eu lieu à Wésel, & l'arbre de la liberté y a été planté par le peuple sans opposition du magistrat; mais la garnison a fait dresser des batteries sur le rempart. Le peuple appelle les Français, se moque des farallites des despotes, & chante à leur barbe le *ça ira*, mais d'une voix foudroyante.

Neustadt, sur la forêt Noire, ce 20 octobre. Il paroît que les citoyens français se disposent à venir de nos côtés, parce qu'on est dans des craintes mortelles à Fribourg. Presque tous les grands quittaient avec précipitation cette ville. La régence en est déjà partie, à quelques membres près. Notre grand chemin est couvert de chariots & de carrosses. Il est donc vraisemblable que nous aurons bientôt le plaisir de revoir nos amis de Strasbourg.

F R A N C E.

Paris. Nous avons déjà cité un morceau du discours de Barbaroux, par lequel il fait l'aveu qu'il étoit un des conjurés du 10 août. Voici la peroration de son discours :

Mais ces objets de détails, quelques intéressans qu'ils soient pour la fortune publique, doivent moins vous occuper que l'état de Paris.

Si dans ce moment le tocsin sonnoit, vous êtes à votre poste; mais quel moyen auriez-vous pour ramener l'ordre & prévenir les attentats? le pouvoir exécutif? il est sans forces, & peut-être encore exposé à des mandats d'amener: le département? on ne reconnoît plus son autorité: la commune? elle est composée en majeure partie d'hommes que vous devez poursuivre: le commandant général? on l'accuse d'avoir des liaisons avec les triumvirs: la force publique? il n'en existe point: les bons citoyens: ils n'osent se lever: la méchanceté? oui, ceux-là vous entourent; & c'est Catilina qui les commande. Représentans, écoutez les mesures que je vous propose:

§. Demandes adressées au législateur Anarchiste Cloots, par les Hurrenhuter de l'Allemagne & de la Hollande.

1°. Si la république de France accordera à une colonie étrangère le droit de citoyen, dès qu'elle vient se domicilier en France, & paye ses contributions?

2°. Si ceux des citoyens qui vivent en communauté, en s'achetant des terres, & bâtissant une église, pourront tout vendre à leur profit, en cas qu'ils trouveront bon de se transporter dans un autre pays?

3°. Si, le culte de Dieu étant libre, ceux des citoyens à qui leur religion défend de jurer, pourront être admis aux fonctions publiques, en prêtant leur serment par la formule suivante: *Je promets & m'engage à rester fidèle, &c.*

4°. Si, en cas que la formule prescrite je jure, &c.

ne souffre point de changement, il n'y auroit point le moyen de satisfaire l'un & l'autre; si bien que d'un côté l'on remplit le sens de la loi, & de l'autre l'on tranquillise la conscience des personnes infiniment religieuses, respectables, par la candeur de leurs mœurs, & leur industrie, & qui formeroient une charmante peuplade pour la France régénérée.

Réponse. FRÈRES ET AMIS. Vos demandes ne souffrent aucune difficulté; nous avons aboli l'ancienne formule des jureurs. La promesse d'un homme libre est plus sacrée que les sermens d'un esclave. La France accueille tous les hommes, sans s'informer de leurs opinions religieuses. La religion est étrangère à la république. Les frères Moraves sont munis d'un bon passe-port: l'industrie & la probité. Tous les établissemens de commerce & toutes les associations industrielles sont permis dans l'empire des droits de l'homme. Salut & fraternité.

§. Le législateur Grégoire a reçu la semaine dernière des demandes d'une société anglaise de quakers qui vont s'établir à Chambord ou à Menars, près de Blois. La crainte des *revenans* est dissipée, la France va s'enrichir par un nombre considérable d'arrivans.

§. Arrêté du conseil-général, qui invite le commandant-général à inviter à son tour, par la voie de l'ordre, les 48 sections à ne faire choix pour la garde du Temple que des gens les plus connus par leur patriotisme. Le commandant-général invite chaque section à tenir, jusqu'à nouvel ordre, une réserve de vingt-cinq hommes dans son chef-lieu, & à faire des patrouilles de jour.

§. On proclame tous les jours à la tribune du conseil-général un grand nombre de mariages. On fit hier la proclamation de celui du citoyen le Pellerier d'Aulnay, Charles-Louis Marie, fils mineur, à

Aulnay, département de la Nièvre, avec Suzanne Guillemette le Pellerier-Rofambo, fille mineure, à Paris; rue de Bondy. Contrat passé le 22 octobre.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen Hérault Sechelles.

Séance du samedi 3 novembre.

La section de la Butte-des-Moulins envoie un billet de garde à un député qui demeure sur son territoire. Doit-il quitter son poste pour monter sa garde? Non, il doit se faire remplacer. On passe à l'ordre du jour.

Les Mayennois redoutent de retomber sous les fers de leurs despotes; s'ils étoient sûrs de la protection de la France, ils chasseroient leur électeur. Renvoyé au comité diplomatique.

Le ministre de la marine fait part de l'évènement d'Oneille (Voyez ci-dessus, article de Nice.)

On charge le comité militaire de faire un plan de loix, par lequel les généraux soumis au pouvoir exécutif, pourront néanmoins avoir assez d'autorité pour pouvoir récompenser le mérite & les actions d'éclat.

Lyon demande des secours pour l'achat des bleds. Le comité des subsistances fait son rapport sur cet objet. Après quelques discussions, on remet douze millions au ministre de l'intérieur pour faire des achats de grains.

Le ministre de l'intérieur logera aux Tuileries; les archives & l'imprimerie nationale y seront transportées.

Une lettre du général la Bourdonnaye instruit l'assemblée qu'il a repris la petite ville de Lannoi, dernier poste qu'occupaient les Autrichiens. Il a cassé le capitaine le Cog, homme crapuleux & fripon, & a élevé au grade d'officier le brave Mongin, qui, lui cinquième, a protégé la retraite d'un de nos bataillons.

On s'abonnera à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sels.